

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 94 (1966)
Heft: 1-2

Artikel: "Conseil" et "délégés" des patoisants romands ont siégé !...
Autor: Molles, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-234406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Conseil » et « délégués » des patoisants romands ont siégé!...

Comme à l'accoutumée, ce fut le « Conseil » qui tint séance d'abord, dans un des petits salons du Buffet de la Gare de Lausanne. Il s'agissait, pour ses membres, de préparer l'assemblée des délégués de l'après-midi... Aussi bien, l'ordre du jour étant le même, rendrons-nous compte de cette dernière assemblée seulement, qui s'est réunie dans la Salle des Vignerons.

Après hommage rendu à M. Ad. Decollogny, président de la « Cantonale » vaudoise, et à M. Henri Nicolier, de La Forclaz, qui viennent de fêter leurs 80 ans, M. Henri Gremaud, président, donne la parole à Mme Diserens pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 27 juin 1965, procès-verbal bien rédigé et d'une précision exemplaire...

Non sans humour, M. Henri Gremaud présente son rapport présidentiel... Il montre nos patois s'affirmant de plus en plus face aux nouvelles générations qui tentent de renier ce que nous ont légué nos anciens, et c'est de bon augure pour la défense de nos traditions et de ces vieux langages chevillés à l'âme de nos terroirs. Il fait l'éloge de l'œuvre monumentale qu'est le *Glossaire*, cette colonne vertébrale de nos vieux parlers. Il loue l'activité de nos « Cantonales » et « Amicales » et de leurs animateurs qui travaillent, maintenant, en profondeur. Les 65 travaux présentés au Concours littéraire de 1965, récompensé lors de la belle fête de Saint-Ursanne, en témoignent hautement. De ce concours, on tirera les leçons pour le prochain, dont la distribution des prix aura lieu lors de la prochaine Fête romande, en Valais. On en planifiera l'orga-

nisation. On prendra le temps nécessaire pour ne rien laisser au hasard...

Le président évoque alors nos morts, hélas ! nombreux, dont le souvenir nous reste cher, et l'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

La grande enquête patronnée par M. le Dr Ernest Schüle : *Où le patois vit-il encore ?* permettra la mise au point d'une « carte » montrant, par des jeux de couleurs, les zones où l'on parle patois en famille ou occasionnellement. Son élaboration est en cours et sa publication prévue pour l'année 1967. Elle suscitera bien des étonnements ! Le président rappelle encore les nombreuses fêtes folkloriques, publications, pièces de théâtre qui ont vu le jour et que le *Conteur romand* a mentionnées. Notre mouvement est actif et bien vivant, c'est là l'essentiel !

M. Joseph Badet, vice-président, félicite M. H. Gremaud de son rapport et de l'activité qu'il déploie. On lui doit toute notre reconnaissance. Aussi bien, propose-t-il de le maintenir à la présidence pour quatre ans et de réélire en bloc le « Conseil ». Ce qui sera fait, par acclamations, en fin de séance.

Remplaçant M. Landry, caissier — nous souhaitons à son épouse, victime d'un

accident, un prompt rétablissement — M. Paul Burnet présente les comptes qui accusent, au 31 décembre 1965, une fortune de 5160 fr. 70, concours et fête de Saint-Ursanne émergeant au budget pour une somme de 2307 fr. Mme Sallaz et M. Albert Chessex sont nommés vérificateurs.

Les rapports « cantonaux » sont présentés par M. Jean Brodard, La Roche, pour Fribourg ; Ad. Decollogny pour Vaud ; Jean Duey pour le Valais, et Joseph Badet pour le Jura. Tous relatent des activités fécondes et diverses, bien propres à maintenir vivaces nos patois.

Un travail fort intéressant a été entrepris par les Fribourgeois par l'entremise compétente de M. Page, professeur à Romont. Il s'agit d'une brochure qui fera, en raccourci, l'*inventaire* de ce qui a été fait pour le maintien des vieux langages dans ce canton. Un exemple à imiter.

M. Paul Burnet parle encore des « Archives sonores », qui sont à la disposition de ceux qui lui en ferait la demande à temps.

Enfin, M. E. Schüle aborde un sujet qui tient à cœur au président et au « Conseil » : l'utilisation des premiers prix du concours littéraire 1965. Un volume de 400 pages serait hors de prix. Aussi, entre autres suggestions, l'une d'elles ferait l'unanimité ; la publication, sous couvertures identiques, par les « Cantonales », de brochures, de ces premiers prix, quitte à examiner également leur enregistrement à la radio, et l'édition de disques.

Quant à ceux qui voudraient voir « gravés » leurs prix, ils peuvent s'adresser à leur président respectif, afin de pouvoir les grouper.

De bonnes séances qui contribueront certainement à fixer de mieux en mieux l'avenir de notre utile mouvement patoisant romand.

R. Molles.

Remèdes populaires du temps jadis

Le doyen Bridel raconte qu'en se rendant sur la Dôle pour assister à une fête pastorale, il avait rencontré au pied de la montagne une femme âgée, accroupie sur une place noirâtre dénuée de gazon ; elle était occupée à y ramasser de petits charbons et nous apprit (car elle était fort communicative) qu'elle était la sage-femme de Coppet et des villages voisins, et qu'elle recueillait avec soin ces petits charbons, restes d'un « Tschaffairou » (bûcher des brandons), qu'elle y joignait de la cendre de baguettes de coudrier et de la « trontze de Tsalende » (bûche de Noël) et qu'elle en préparait une poudre très achalandée, laquelle poudre était infailible pour ôter les taches de l'œil, pour arrêter le « décroît » (atrophie), pour calmer le « mollet » (convulsion des enfants nouveau-nés) et guérir la « pekeirna » (chassie des yeux).

Elle nous apprit encore que pour guérir les « kokerais » (bègues), elle employait un morceau de pain béni, détrempe de rosée recueillie le premier dimanche de mai, et de pleurs de la vigne, quand elle en versait le dernier d'avril.

De plus, elle savait des prières pour arrêter le sang, pour détruire les verrues et chasser les taupes.

Encore de nos jours, les vigneronns se frottent les yeux avec les pleurs de la vigne, prétendant que cela les fortifiait.

Ed. H.

Le syndic au caviste

C'était au « Quart d'heure vaudois », il y a déjà quelques années.

On racontait que les statisticiens avaient calculé que tout le vin récolté dans le monde donnerait une ration de vingt litres par année et par habitant.

Alors le syndic a dit comme ça au caviste :

— Dis-voir, qu'est-ce qu'il nous faudrait boire depuis le 15 janvier ?